



COMMUNIQUE DE PRESSE :

En marge de l'inauguration de la 15^{ème} édition du salon Dawajine 2012, Monsieur AZIZ AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, a annoncé que le Gouvernement, conscient des difficultés du secteur de l'élevage à la suite de la flambée des prix des matières premières sur les marchés mondiaux, a pris les dispositions ci-après dans le cadre de la loi de finances 2013 à savoir :

- Réduction des droits d'importation à 2,5% pour les matières premières qui n'étaient pas encore assujetties à ce taux.
- Harmonisation de la TVA au taux de 7% aussi bien en amont qu'en aval de l'industrie provençière.
- Autorisation d'incorporation du blé fourrager dans la fabrication des aliments composés.

L'Association des Fabricants d'Aliments composés (AFAC) et l'Association Nationale des Producteurs des Viandes de volailles (APV), représentant respectivement les usines d'aliments composés et les producteurs des viandes de volailles ont tenu une réunion, sous l'égide de la FISA, pour réviser à la baisse les prix des aliments composés destinés à l'alimentation des animaux.

Etant très sensible aux difficultés dont souffrent tous les opérateurs des productions animales (aviculteurs et éleveurs de gros bétail) et au regard des mesures prises par le Gouvernement et par anticipation à l'entrée en vigueur de la loi de finances 2013, l'AFAC, malgré l'instabilité des cours des matières premières à l'international, invite vivement l'ensemble des provençiers à réviser leurs tarifs respectifs à la baisse et ce à compter de lundi 24/12/2012.

FISA

**Fédération Interprofessionnelle
du Secteur Avicole**

FISA
123-125, Bd. Emile Zola - Casablanca 20310
Tél: 0522 31 12 49 - Fax: 0522 44 22 76